



Abandonner sa mère biologique

Par **topsecret**, le 18/01/2012 à 16:40

Bonjour,

Suite à de nombreux et graves problèmes avec ma mère(tribunal) j'aimerais savoir si la loi autorise que ma mère biologique ne soit plus ma mère. Si tel est le cas quelle procédure dois-je engager? En 2 mots je ne veux plus être sa fille vis à vis de l'état civil, elle n'existe déjà plus pour moi depuis 6 ans.
merci de votre réponse

Par **cocotte1003**, le 18/01/2012 à 18:05

Bonjour,

Non vous ne pouvez rien à la situation, par contre conservez bien tous vos documents judiciaires car elle peut un jour vous demander de la soutenir financièrement = obligation alimentaire et là le juge peut vous en dégager si vos problèmes sont très très graves,
cordialement

Par **topsecret**, le 19/01/2012 à 16:00

merci de ta réponse effectivement elle l'a déjà fait. En fait la femme de mon père désire m'adopter, je suis majeure et d'accord, mais j'aurais tant aimé pouvoir définitivement au vu de l'état civil ne plus avoir ma mère biologique comme mère. La loi est vraiment mal faite, pourquoi une mère peut elle abandonner son enfant alors que l'enfant lui ne le peut pas?